



# Toutes Dernières Nouvelles

Afficher ou copier la ou les pages suivantes à l'intention des médecins de votre service,  
département, UMF, GMF, Clinique ou CLSC  
3 pages incluant celle-ci

825, boulevard Lebourgneuf, bureau 309 - Québec (Québec) G2J 0B9  
☎ (581) 981-8883 / 📠 (581) 981-8884  
[www.amoq.ca](http://www.amoq.ca) - [amoq@amoq.ca](mailto:amoq@amoq.ca)

---

# Toutes Dernières Nouvelles... de l'AMOQ

---

Vendredi 21 avril 2017

## ATTENTION! À lire attentivement.

### Attributions automatiques des patients via le Guichet d'Accès à un Médecin de Famille (GAMF)

Bravo à tous ceux qui ont déjà fait leurs demandes d'attributions particulières. Un grand nombre de médecins ont déjà fait la démarche et les premières listes de patients ont été attribuées. Nous constatons qu'il y a beaucoup d'intérêt pour cette option, mais plusieurs membres ont été pris de court par le délai et n'ont pas eu le temps de se réunir pour effectuer une distribution entre eux des patients du guichet à l'intérieur de leur équipe.

L'AMOQ a donc décidé de prolonger jusqu'au 4 mai la période de demande d'attributions particulières avant que les responsables du GAMF n'attribuent automatiquement des patients aux médecins n'ayant pas fait de demande. Ce délai permettra entre autres aux cliniques qui le désirent de se rencontrer pour partager les inscriptions entre eux.

Nous voulons vous rappeler les différentes façons possibles de procéder pour obtenir des patients.

- 1- Tout d'abord, si une clinique veut diviser à l'interne une liste de patients, elle peut demander une liste de patients au GAMF. Cette liste comportera minimalement un total de 44 patients par médecin de la clinique. Une fois la répartition faite, la personne responsable de la clinique retournera au GAMF le fichier avec le nom d'un médecin vis-à-vis chaque patient. Cette méthode est la plus simple et la plus rapide pour le GAMF. Elle permet aussi aux médecins de la clinique de se répartir facilement les patients avec une grande latitude dans la répartition. Ainsi, les médecins d'une clinique pourraient décider de réserver les niveaux D et E aux médecins ayant le plus de patients inscrits. Les médecins auront aussi la possibilité de bien répartir les patients en fonction de leur pratique.
- 2- Une deuxième façon de remplir les demandes d'attributions particulières en clinique est de choisir la distribution en interne et envoyer par la suite toutes les feuilles d'attributions particulières avec le nombre de patients souhaité pour chaque médecin en même temps. Ainsi, les médecins pourront répartir le nombre de patients par médecin dans la clinique, diviser le nombre de vulnérables selon leurs préférences en respectant les ratios de l'AMOQ. Par

contre, la répartition plus fine sur les pathologies qu'ils pourraient faire en équipe ne serait pas aussi précise que dans la procédure précédente.

- 3- Une autre façon de faire est de laisser chaque médecin remplir lui-même la feuille d'attribution particulière. Il devra y inscrire le nombre de patients qu'il désire (un minimum de 44) et le type de répartition (ex.: seulement des vulnérables, la répartition proposée pour l'AMOQ, etc.). Le médecin peut aussi inscrire des informations sur le type de clientèle qu'il préférerait recevoir.

Si aucune de ces options n'est utilisée, il suffit d'attendre les attributions automatiques. Ainsi, vous aurez une liste standard représentant la distribution des cas sur le GAMF. Vous n'aurez par contre pas de contrôle sur la clientèle qui vous sera référée ni sur la date de l'attribution.

Il est important de vous préciser à nouveau que le guichet ne peut pas garantir que tous les patients qui seront envoyés respecteront les demandes particulières à cause du manque d'information dans les guichets pour certaines pathologies. Beaucoup de patients ont inscrit eux-mêmes leurs pathologies et ils ne les ont peut-être pas toutes inscrites. Ceux qui recevront des patients ayant des pathologies dont ils n'ont pas l'expertise peuvent évidemment se concentrer sur la médecine familiale et demander l'aide d'un spécialiste. C'est le rôle du MSSS et du ministre de faire en sorte que nous soyons adéquatement appuyés par les autres spécialistes!

Nous désirons aussi vous informer que la meilleure façon de transmettre vos demandes d'attributions particulières est par télécopieur. Il ne sert à rien d'appeler Mme Petitclerc au GAMF ou les adjointes administratives pour demander de modifier ou d'annuler une attribution. Elles ne sont pas en mesure de le faire et les nombreux appels individuels ralentissent leur travail.

Nous tenons à vous rappeler que l'AMOQ met en application une résolution qui a été dûment adoptée par une majorité de 79 % des membres de l'AMOQ présents à l'AGE du 6 avril dernier.

Finalement, nous désirons vous informer que le CA de l'AMOQ ne tolérera aucune impolitesse envers le personnel administratif de l'AMOQ ou du GAMF. Merci de votre collaboration habituelle et de tous les efforts que vous faites pour éliminer la Loi 20.

***Nous sommes toujours gagnants à inscrire des patients***

Comité de mobilisation de l'AMOQ

## GUICHET D'ACCÈS À UN MÉDECIN DE FAMILLE

Date de la demande : \_\_\_\_\_

### DEMANDE DE CLIENTÈLE ORPHELINE

MÉDECIN REQUÉRENT	
Nom, Prénom	No pratique
Adresse courriel	
No télécopieur de la clinique	

### DESCRIPTION DE VOTRE DEMANDE

- Selon le ratio préétabli      Nombre : \_\_\_\_\_
- Patients vulnérables      Nombre : \_\_\_\_\_
- Patients super vulnérables      Nombre : \_\_\_\_\_

COMMENTAIRES
Pratique particulière :

### SECTION RÉSERVÉE AU GUICHET D'ACCÈS

- Demande acheminée au médecin

Coordonnées du Guichet d'accès à un médecin de famille  
Télécopieur : 418-691-0741